

Montréal, le 10 octobre 2025

CONVOCATION OFFICIELLE

17^e conseil fédéral

Hôtel MOCO Valleyfield

40, avenue du Centenaire
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3L6



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



Le 17^e conseil fédéral de la Fédération du commerce (CSN) se tiendra à l'Hôtel MOCO Valleyfield du 25 au 28 novembre 2025 inclusivement.

En voici les coordonnées :

Hôtel MOCO Valleyfield
40, avenue du Centenaire
Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 3L6

Le 25 novembre 2025 :

Inscriptions à compter de 10 heures
Session d'accueil aux nouveaux délégué-es à 10 h 45
Ouverture à 13 heures

Conformément aux statuts et règlements de la fédération (chapitre VI), chaque syndicat affilié a droit au nombre de délégué-es officiels correspondant à ses membres cotisants, tel que défini dans le tableau suivant :

0 - 199 membres cotisants	1 délégué-e officiel
200 - 299 membres cotisants	2 délégué-es officiels
300 - 399 membres cotisants	3 délégué-es officiels
400 - 499 membres cotisants	4 délégué-es officiels
500 - 699 membres cotisants	5 délégué-es officiels
700 - 899 membres cotisants	6 délégué-es officiels
et ainsi de suite.	

Les syndicats nouvellement affiliés ont droit à la même délégation que les syndicats cotisants selon le tableau précédent.

Les syndicats qui vivent et/ou qui ont vécu une fermeture et qui continuent de se battre, soit pour la réouverture de l'entreprise ou pour des acquis perdus lors de cette fermeture, et qui conservent un lien juridique avec l'entreprise ont droit à une délégation officielle d'une (1) personne.



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**



De plus, pour être délégué-e officiel au conseil fédéral, il faut être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la fédération et être délégué par ce syndicat, tel que prévu à l'article 3.5 a) et 3.5 c) des statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN) dont en voici un extrait :

Extrait des Statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN) – Article 3.5 a)

a) *Pour être délégué-e officiel au congrès, il faut respecter les deux conditions:*

- 1) *Être membre cotisant d'un syndicat en règle avec la fédération et avoir un lien d'emploi avec l'employeur que l'accréditation du syndicat couvre;*
- 2) *Être délégué par ce syndicat ou être membre sortant du comité exécutif et détenir le lien d'emploi ci-haut mentionné.*

Extrait des Statuts et règlements de la Fédération du commerce (CSN) – Article 3.5 c)

Tous les syndicats dont les cotisations, redevances ne sont pas correctement payées ou en retard de plus de quarante-cinq (45) jours, soit avec la Fédération du commerce inc. (CSN), la CSN ou le conseil central d'origine, ne peuvent être accrédités au congrès. Leurs délégué-es sont alors considérés comme déléguées fraternels, à moins d'une entente avec la trésorière ou le trésorier quant au remboursement. Toute entente doit être ratifiée par le comité des lettres de créance.

Vous trouverez ci-joint une procédure permettant à votre syndicat d'inscrire ses délégué-es au conseil fédéral de façon électronique. Ces délégué-es doivent être membres cotisants du syndicat.

Les délégué-es devraient être désignés au moins sept (7) jours avant le conseil. Les inscriptions électroniques doivent être complétées au moins sept (7) jours avant l'ouverture du conseil, **au plus tard le 17 novembre 2025**, à moins de raisons particulières et jugées valables par le comité des lettres de créance. **Les lettres de créance doivent mentionner le nom de la présidente ou du président et de la secrétaire ou du secrétaire du syndicat**, et ce, afin que le comité des lettres de créance puisse présenter, dès l'ouverture du conseil fédéral, un rapport à cet effet.

** Veuillez noter que lors de votre inscription, il est possible que les délégué-es apparaissent conditionnels si le règlement de per capita n'est pas encore entré au système comptable. Des mises à jour seront faites régulièrement et apparaîtront dès lors dans votre portail d'inscription, votre mot de passe vous permet de le consulter jusqu'au 17 novembre.



ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ



Pour vous inscrire au conseil fédéral, il suffit d'aller sur notre site Web au fc-csn.ca et cliquer sur l'onglet Instances/Conseil fédéral. Vous y trouverez le lien pour les inscriptions. Si vous éprouvez de la difficulté à effectuer votre inscription en ligne, vous pouvez contacter Peggy Courcy, employée de bureau de la fédération, entre 9h et 17h, du lundi au vendredi, au 450 438-9285. Elle sera à votre disposition pour vous guider lors de votre inscription.

La lettre de créance constitue le seul document officiel autorisé permettant à votre syndicat de déléguer ses représentants au conseil.

La session d'accueil aux nouveaux délégué-es aura lieu avant l'ouverture du conseil fédéral, le mardi 25 novembre à 10h45. L'inscription préalable est grandement souhaitée. Pour vous inscrire à la session d'accueil aux nouveaux délégué-es, vous trouverez en annexe le formulaire d'inscription à retourner à l'attention de la secrétaire générale.

De plus, nous incluons les documents suivants :

- » Ordre du jour préliminaire
- » Procédure d'inscription électronique
- » Formulaire d'aide aux syndicats
- » Info PV 16e conseil fédéral
- » Réglementation des salaires et dépenses

Nous vous rappelons que la fédération a réservé à l'Hôtel MOCO Valleyfield un bloc de chambres au tarif de 189 \$ par nuitée, en occupation simple ou double. Les taxes ne sont pas comprises dans ce tarif. Nous vous invitons à réserver vos chambres, en mentionnant que vous êtes du groupe « Conseil fédéral – CSN », en composant le 450-373 1990 ou par courriel à reception@hotelmoco.ca. **Vous devez réserver votre chambre au plus tard le 25 octobre pour bénéficier de ce tarif.** Le stationnement est offert gratuitement. Vous pouvez également vous rendre sur notre site Web afin d'y trouver le lien servant à effectuer votre [réservation en ligne](#).

Si vous souhaitez choisir un autre lieu d'hébergement, vous trouverez une liste dans la section *Hébergement* sur le site Web de Destination Valleyfield.

Veuillez noter que deux heures vous seront allouées pour vos dîners. Il est donc important de prévoir votre déplacement et de prendre une réservation pour éviter les temps d'attente. Pour ce faire, nous vous suggérons de vous rendre dans la section *Restaurants* sur le site Web de Destination Valleyfield pour réserver votre table à l'un des établissements environnants.



La Fédération du commerce (CSN) veut rappeler aux syndicats les efforts qu'ils doivent faire afin de favoriser la présence des femmes aux instances ainsi que la relève syndicale.

Notez que la fédération mettra à votre disposition un système de traduction simultanée, dans la langue de votre choix, pour la durée du conseil fédéral. Pour ce faire, un appareil cellulaire ou une tablette électronique est requis, ainsi que des écouteurs couplés avec votre appareil. Aucun prêt de matériel ne sera offert sur place. Une recharge est fortement recommandée afin de bénéficier pleinement de la traduction tout au long du conseil. Les instructions seront données sur place.

Nous sollicitons votre participation à ce 17e conseil fédéral et nous espérons vous rencontrer en très grand nombre.

Salutations syndicales,



Nancy Mathieu
Secrétaire générale

c. c. Membres du comité exécutif FC
 Membres du bureau fédéral et des comités sectoriels
 Membres du comité de surveillance des finances
 Salarié-es FC

p. j. Ordre du jour préliminaire
 Procédure d'inscription électronique
 Formulaire d'aide aux syndicats (courrier seulement)
 Info PV 16^e conseil fédéral
 Réglementation des salaires et dépenses
 Formulaire d'inscription à la session d'accueil



**ENRACINONS
LA SOLIDARITÉ**

